

Faire une demande pour une activité de perfectionnement créditée ou non créditée

- Vous devez vous authentifier sur la page des Ressources humaines en cliquant sur **Accéder** et en saisissant votre **Code d'utilisateur (Code MS)** et votre **Mot de passe**.
- Cliquez sur l'option **Portail employé** qui se trouve dans la section **Votre dossier** du menu.



- La page d'accueil du Portail Employé s'affichera. Ensuite, cliquez sur l'option **Perfectionnement**



- Cliquez sur **Activités de perfectionnement individuelles** situé à gauche (dans la section bleue) ou dans le menu au centre de la page.



Faire une demande pour une activité de perfectionnement créditée ou non créditée

Note : Si vous avez déjà fait une demande de remboursement, elle apparaîtra dans la liste, souligné en bleu.

Demande	Activité	Type d'activité	Date	État
00000162	Gestion de l'agenda	SEUQAM - Activité de formation non créditée	2012-04-17	Initial

- Pour faire une nouvelle demande de remboursement, cliquez sur le bouton **Ajouter** qui se trouve à droite au dessus de la liste. La liste des **Types d'activités** s'affichera à l'écran.

Type d'activité	Description
ACUQAM - Exonération des droits de scolarité	L'exonération des droits de scolarité pour des cours suivis à l'UQAM signifie que le comité de ressourcement ACUQAM assume le financement des frais admissibles au moment où ils sont payables par l'employé cadre membre de l'ACUQAM en début de trimestre. En cas d'échec ou d'abandon après la période d'annulation sans facturation, les frais financés par le Comité doivent être payés par l'employé cadre à l'intérieur des délais indiqués sur le relevé-facture émis par le Service des comptes étudiants.
ACUQAM - Externe cours crédités	L'employé cadre admissible a la responsabilité de respecter les règles de l'institution d'enseignement concernant l'inscription aux cours et le paiement des droits de scolarité et de consulter le Guide de gestion du ressourcement chez le personnel-cadre de l'UQAM concernant les modalités et les frais admissibles au remboursement. Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le Service du développement organisationnel à l'adresse suivante: perfectionnement.srh@uqam.ca.
ACUQAM - régulier non-crédités	Les activités de formation non créditées sont autorisées par le Comité de ressourcement UQAM-ACUQAM en autant qu'elles soient reliées directement au travail de l'employé. Veuillez prêter une

- La liste contient les types d'activités (soulignés en bleu) ACUQAM pour lesquelles vous pouvez faire une demande de remboursement.

ATTENTION : Chaque type d'activité requiert un formulaire particulier. Des directives sont disponibles pour chacun d'eux afin que vous aider à formuler votre demande.

- **Votre supérieur immédiat recevra un avis par courriel et dans son Portail Gestionnaire l'informant d'une demande à approuver**
- **Une fois approuvée, la demande est automatiquement acheminée au Service du développement organisationnel (SDO).**
- **Le SDO vous transmettra par la suite un avis par courriel vous informant de sa décision.**